



HAL
open science

Introduction générale

Flora Bajard, Bérénice Crunel, Caroline Frau, Frédéric Nicolas, Fanny Parent

► To cite this version:

Flora Bajard, Bérénice Crunel, Caroline Frau, Frédéric Nicolas, Fanny Parent. Introduction générale. Bajard, Flora; Crunel, Bérénice; Frau, Caroline; Nicolas, Frédéric; Parent, Fanny. Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des groupes professionnels., Presses Universitaires du Septentrion, pp.9-22, 2018, Espaces politiques, 978-2-7574-2077-5. <10.4000/books.septentrion.21046>. <halshs-04836682>

HAL Id: halshs-04836682

<https://shs.hal.science/halshs-04836682v1>

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Introduction générale

Catégorie indigène et catégorie d'analyse, la professionnalisation s'avère complexe à analyser (Demazière, Roquet, Wittorski, 2012). Processus qui revêt des sens multiples, elle peut être définie *a minima* comme l'ensemble des activités d'un groupe de travailleurs visant à maîtriser la définition de leur activité de travail, leur place dans la division du travail ou encore l'organisation du marché de leur activité. Dans des perspectives sociologiques variées, plusieurs enquêtes ont mis en objet les dynamiques de professionnalisation de professions dites établies (*Profession* dans le sens anglo-saxon du terme) comme celles de médecin ou d'huissier de justice, ou de métiers peu institutionnalisés (*Occupation*) comme celui de prostitué ou de musicien (Demazière, Gadéa, 2009 ; Boussard, Demazière, Milburn 2010 ; Champy, 2011 ; Dubar, Tripier, Boussard, 2015). L'ouvrage présent propose de contribuer à cette littérature en portant son attention sur une dimension spécifique de la professionnalisation : celle des relations entretenues avec la puissance publique, à commencer par les différents segments de l'Etat. Il s'agit de penser les groupes professionnels comme des espaces sociaux régulés par des instances de gouvernement, elles-mêmes segmentées et aux intérêts diversifiés. Au cœur de luttes de pouvoir qui se déroulent au sein des groupes professionnels ou entre groupes professionnels concurrents, les cas présentés ici impliquent donc différents segments de la puissance publique. Juristes et militants de la cause des étrangers, encadrants agricoles, développeurs territoriaux, artistes-allocataires du RSA, hauts fonctionnaires français et anglais, cadres intermédiaires de l'État, policiers suisses, céramistes d'art, metteurs en scène sont autant de professionnels étudiés dans cet ouvrage dont l'activité n'échappe pas à l'ordre étatique. Si certains sont *a priori* bien éloignés « de la politique » (au sens de *policy* et *politics*), c'est avant tout le repérage *du* politique (Leca 1973), à savoir des conflits d'intérêts régulés par un pouvoir détenant le monopole de la coercition légitime, qui confère son sens au regroupement de ces enquêtes. Les contributions partagent ainsi une réflexion sur les formes prises par l'interdépendance des groupes professionnels et des pouvoirs publics, que ces derniers soient des instances de légitimation réglementaire et symbolique, des financeurs, des clients ou encore des employeurs. Sur le plan méthodologique, cet ouvrage mobilise des enquêtes de long terme, le plus souvent ethnographiques, et se revendique donc d'une pensée par cas (Passeron, Revel, 2005 ; Sawicki 2000), qui permet, en approfondissant les singularités de chaque terrain de penser des enjeux communs liés à la professionnalisation.

Cette démarche a été initiée à Toulouse lors de deux journées d'études¹ réunissant politistes et sociologues. Ces journées avaient pour objectif de faire dialoguer des spécialités disciplinaires encore trop rarement mises en relation, dans le but de nourrir une sociologie politique des groupes professionnels.

¹ Journées d'études « Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des professions », 9 et 10 avril 2014, IEP de Toulouse.

L'imbrication des groupes professionnels et des segments étatiques : des échanges politiques « intégrés »

Un des premiers fils rouges que nous pouvons tirer de la littérature en science politique et en sociologie des professions pour penser ces questions ancre l'analyse des groupes professionnels dans celle de l'organisation politique de la société. Pour Émile Durkheim, les groupes professionnels sont destinés à remplir un rôle précis car « l'activité d'une profession ne peut être règlementée efficacement que par un groupe assez proche de cette profession même pour en bien connaître le fonctionnement, pour en sentir les besoins et pouvoir suivre toutes les variations » (Durkheim, 1967 : 18). Puisque l'État ne peut être en mesure d'arbitrer l'ensemble des conflits, de départager les intérêts, de fixer un système de réglementation pour toutes les activités, les groupes professionnels sont appelés à « devenir la base ou une des bases essentielles de notre organisation politique » (Durkheim, 1967 : 36). L'auteur fait de ces groupes intermédiaires un rouage central de l'organisation politique et une pierre angulaire des sociétés modernes, dans lesquelles les individus s'organisent selon une forte division du travail, tout en parant au risque d'anomie (Plouviez, 2013). Institutionnalisées et œuvrant pour l'intérêt général, ces corps intermédiaires doivent détenir un pouvoir règlementaire. Ils assurent certaines fonctions que lui délègue – sous contrôle – l'État. À la suite de cette réflexion liminaire, trois types de recherches ont été menés pour penser le pouvoir dans les groupes professionnels et au sein de l'État.

Un premier ensemble de travaux en sociologie des professions renvoie à la reconnaissance des frontières, des savoirs et des contenus afférant à des métiers et la revendication de ses membres d'une autonomie dans l'organisation et la structuration des activités (Freidson, 2001). Un des aspects stimulant de cette réflexion est qu'elle permet de questionner la constitution des groupes professionnels au prisme des savoirs et savoir-faire que ces groupes font reconnaître comme des ressources spécifiques. Ils s'emploient à un travail de justification de « l'utilité » ou de la « fonction » sociale d'un domaine d'activités, qui consiste à rendre visible leur contribution à l'intérêt général et non pas seulement aux intérêts particuliers du groupe. Néanmoins, dans l'étude de la structuration des professions, les analyses ont trop souvent négligé le rôle des pouvoirs publics. L'État est pourtant incontournable, à la fois sur le plan symbolique, du fait de la reconnaissance institutionnelle accordée à une activité, mais également sur les plans technique, juridique et organisationnel, puisqu'il participe à l'élaboration des critères de professionnalité, légifère, et octroie des « licences » à certaines activités. Plus qu'un simple lieu d'enregistrement des rapports de force entre professions tel qu'il est considéré dans les premiers travaux d'Andrew Abbott en 1988, il en est un acteur central qui a le pouvoir d'arbitrer, comme le rappelle Valérie Boussard dans son introduction à la seconde partie du livre.

Un deuxième ensemble de recherches, plus proches de la science politique ont centré leur focale sur la manière dont les groupes agissent et tentent d'influencer les décisions des pouvoirs publics. Selon les groupes de travailleurs, les organisations étudiées sont des syndicats, des associations professionnelles ou encore des groupes d'intérêt. Les travaux qui y sont consacrés se sont interrogés sur les formes prises par leurs échanges considérés comme néo-corporatistes, pluralistes ou protestataires (Wilson, 1983) et comme des combinaisons plus hybrides de ces différentes formes de relations (Offerlé, 1994 ; Neveu, 2005). Des travaux ont également analysé la construction des groupes professionnels sous l'angle de la sociologie du militantisme, à travers l'analyse des carrières des dirigeants, des ressources et des modes d'action mobilisés, des liens tissés avec d'autres acteurs institutionnels (Dupuy, Le

Noé, Péliasse, 2014). De ce point de vue, la trajectoire historique des groupes professionnels, mais aussi des États, présente des spécificités dont il faut tenir compte. Par exemple, le cas français s'avère marqué par la centralité de l'État dans les processus de professionnalisation (Dubar, Tripier, Boussard, 2015 : 155-161) et les comparaisons internationales permettent de montrer des situations d'interdépendances très variées (Le Bianic, 2013 : 178 ; Hassenteufel, 1997). Comme l'expose Gildas Tanguy dans l'introduction de la première partie, l'Etat se fait tantôt observateur, accompagnateur ou prescripteur.

Cette place centrale de l'État est particulièrement visible dans un troisième ensemble d'études consacrées aux groupes professionnels agissant en son nom. La sociologie de l'administration montre combien, loin d'être une entité unique, l'État s'avère protéiforme, composé par des professions et des segments différents aux intérêts souvent divergents. Tout comme en sociologie de l'action publique, ces travaux incitent à accorder une place centrale à l'étude du pouvoir discrétionnaire des *street-level bureaucrats* dans la mise en oeuvre de l'action publique (Lipsky, 1980 ; Dubois, 1999 ; Spire, 2005) et plus largement à l'ensemble des corps de la fonction publique (Barrier, Pillon, Quéré, 2015). L'analyse de la structuration de l'action publique a également montré que les acteurs publics ne sont pas seuls à agir et invite à s'intéresser également à ceux qui le conseillent (les consultants) ou le suppléent (associations et entreprises) dans son action et participent à l'exercice d'un gouvernement à distance (Massardier, 2003).

En définitive, plus que des relations entre groupes professionnels et État, il est possible de parler d'imbrication entre ces différents acteurs. L'étude de l'interdépendance des espaces sociaux, de leurs recouvrements mutuels, des enchevêtrements entre certains segments étatiques et professionnels, donne à voir des échanges politiques plus ou moins « intégrés ». Sans que la référence ne soit toujours explicite ou évidente, certaines réflexions développées dans cet ouvrage peuvent ainsi être lues au prisme de la théorie des écologies liées, c'est-à-dire aux « charnières » de l'« écologie des professions » et de « l'écologie de l'État », où se situent des acteurs, des lieux et des fonctions qui permettent de les relier (Abbott, 2003 ; 2005). D'autres la prolongent en mettant en évidence l'imbrication entre ces deux écologies. Les différentes formes d'interpénétration entre l'État et les groupes professionnels ainsi que la confrontation des professions aux transformations de l'action étatique (Bezès et *al.* 2011) témoignent de la pertinence de ce regard et des tentatives récentes de mettre à l'épreuve les théories d'Andrew Abbott sur des terrains français (Morel, 2016 ; Fortané, 2014). Cette véritable « intégration » des groupes professionnels dans les configurations de pouvoir a pour conséquence directe une conception graduelle des relations sociales : il s'agit d'inscrire les différents acteurs dans un continuum de relations entre État et professions, plutôt que dans une perspective binaire d'exclusion et d'inclusion à l'action publique.

Ainsi, ces relations de pouvoir sont intrinsèques à toutes les formes de professionnalisation, bien qu'elles prennent de multiples aspects. Elles se déploient contre diverses formes de résistances et bénéficient d'un consentement variable : ces relations sont tantôt déclinées sous la forme du pouvoir, conçu comme « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance », tantôt apparaissant sous forme de rapports d'autorité consentis (Weber, 1995 : 95). La participation des dominés à leur propre domination peut reposer sur des croyances spécifiques qui légitiment l'ordre social et qui fondent les justifications des professionnels (Duran et Le Bianic, 2008). Elle peut s'incarner dans certaines formes de résistance et d'aménagements de la subordination (Burawoy, 2015 ; Lüdtke, 1996). Tandis que « la violence agit sur des corps, sur des choses : elle force, elle plie, elle brise, elle

détruit » (Foucault, 1994 : 201), la relation de pouvoir assure la reconnaissance de l'autre comme sujet pouvant agir dans un horizon de possibles, l'art du pouvoir étant de déterminer ce champ des possibles. De manière parfois diffuse et indirecte, le pouvoir consiste ainsi autant, si ce n'est plus, à « faire agir » qu'à « agir sur » (*Ibid* : 201). Cet ouvrage s'intéresse donc aux visages multiples du pouvoir et les analyses proposées s'attachent à questionner les acteurs qui participent à sa création, à ses changements ainsi qu'aux appropriations dont il fait l'objet. Dans cette optique, les contributions montrent comment les pratiques et les conceptions du « vrai boulot » (Bidet, 2011), les engagements et significations politiques de l'activité professionnelles (Champy, Israël, 2009 ; Sainsaulieu, Surdez, 2012) ou encore les aménagements et résistances (Corouge, Pialoux, 2010) participent à la production de normes de travail et à l'élaboration de ses pratiques légitimes.

Ce faisant, étudier ces formes d'imbrication entre segments étatiques et professionnels renvoie à l'analyse des relations de domination et de modes de légitimation des groupes professionnels bâtis sur des croyances, des représentations et des visions du monde qui tendent parfois à converger.

La circulation de la légitimité rationnelle-gestionnaire des groupes d'élites aux groupes les plus dominés

Les groupes professionnels et les segments de l'État sont justiciables de la consécration d'une rationalité gestionnaire, traversés par des valeurs et normes communes historiquement constituées (Boussard, 2008). La porosité entre les groupes professionnels et l'État que génère cette rationalité prend corps autour de deux formes de rhétoriques : celle de la professionnalisation et celle de l'efficacité. Sur cet aspect, le programme de recherche de Catherine Paradeise paraît particulièrement stimulant, dans la mesure où l'analyse des groupes professionnels est réinscrite dans les transformations de l'action publique, et plus largement, sociales (Paradeise, 2008). Dans la lignée du courant néo-institutionnaliste, elle identifie quatre transformations qui touchent l'analyse des groupes professionnels depuis les années 1980, propices à leur recomposition. La première est la transformation des espaces de définition des normes professionnelles, notamment autour de la reconnaissance transnationale des qualifications en Europe. La deuxième touche la complexification de la division du travail qui doit être saisie également par l'observation des pratiques non reconnues au sein des écologies liées. Le fait que l'action publique soit « de plus en plus « située », c'est-à-dire limitée temporellement et territorialement du fait des problèmes dont elle traite », constitue la troisième évolution. Enfin, elle souligne le développement de « l'État évaluateur » autour d'une rhétorique de l'efficacité et de la bonne gestion.

Ainsi, plusieurs contributions de cet ouvrage montrent comment la professionnalisation peut être mobilisée comme un « mot d'ordre » idéologique, une injonction synonyme de modernisation ou d'optimisation, dont la rhétorique est aussi bien utilisée par les acteurs extérieurs aux groupes que par certaines fractions de celui-ci. Ce constat rejoint plus largement les travaux centrés sur la professionnalisation des bénévoles ou des militants autour du développement de compétences techniques et managériales. Ces formes de professionnalisation deviennent alors vectrices de « réformisme » valorisant l'acquisition de compétences et de savoirs formels, par exemple dans les univers syndicaux (Guillaume, Pochic, 2009). Dans le cadre de transformations managériales et idéologiques d'un secteur (Ribault 2008 ; Pinto 2008), la professionnalisation peut aussi devenir une rhétorique visant à

gommer la pluralité des manières de concevoir le travail et à faire accepter une conception hégémonique de la professionnalité. Dans de telles configurations, la professionnalisation recouvre un sens finalement opposé à l'idée d'autonomisation, puisqu'elle traduit une « mise en conformité de [ces secteurs professionnels] avec les exigences du monde économique » (Pinto, 2008 : 22). L'invocation de la professionnalisation remplit alors le rôle de « discours conquérant », une rhétorique de grandissement de la profession synonyme d'expansion et d'accession à une position élitaire au sein d'un secteur professionnel ou plus largement dans l'ordre social.

La professionnalisation renvoie donc aussi à des tentatives de transformation cognitive, organisationnelle et politique des activités. Advenus ou promus comme des objectifs, ces différents modes de rationalisation des activités professionnelles, dont la nouvelle gestion publique fait figure d'emblème (Bezes et *al.* 2011 ; Belorgey, 2010), doivent donc être analysés à l'aune de normes et de valeurs transverses à l'ensemble de la société.

Structuration de l'ouvrage

Poser les contours et contextualiser ainsi la professionnalisation et ses enjeux permet de dégager deux lignes de force. La première partie de l'ouvrage, « L'État et son action sur les groupes professionnels », présente des contributions qui montrent la manière dont l'action de segments étatiques se déploie à *travers* le contrôle sur des activités professionnelles. Autrement dit, en participant à la construction, à la définition, à l'institutionnalisation de groupes professionnels, les acteurs de l'action publique façonnent la division du travail et cela constitue un mode de gouvernement. La seconde partie de l'ouvrage, « Un ordre étatique co-construit par les groupes professionnels », renverse la focale. C'est désormais le recours différencié à l'État opéré par les groupes professionnels qui est étudié, à travers des alliances segmentaires, temporaires et asymétriques. Néanmoins, ce découpage a vocation à dégager des lignes de force structurantes davantage qu'à cloisonner les logiques qui structurent ces deux parties. Toutes deux mettent au jour les transformations mutuelles des acteurs étatiques et non-étatiques et la manière dont les actions des uns informent les transformations des autres.

Ainsi, les travaux présentés dans la première partie de l'ouvrage interrogent des dynamiques professionnelles opérées sous la contrainte d'institutions politico-administratives. Si de nombreux travaux sur les groupes professionnels ont insisté sur l'autonomie acquise avec la reconnaissance étatique, on peut constater que pour certains groupes, cette reconnaissance tend à enserrer leur activité dans celle de la puissance publique. Dans l'introduction de la partie, Gildas Tanguy souligne que l'existence même de certains groupes professionnels repose sur l'action de l'État. À ce titre, ils deviennent des relais efficaces de l'action publique et leur reconnaissance professionnelle constitue un mode de gouvernement. C'est tout particulièrement le cas des groupes intermédiaires dont le travail consiste à mettre en application, de manière directe ou indirecte, des politiques sectorielles. Les encadrants agricoles étudiés par Frédéric Nicolas et les développeurs territoriaux analysés par Anne-France Taiclet, qu'ils exercent leur activité dans le secteur public ou dans le secteur privé, ont pour mission de mettre en œuvre des politiques sectorielles. L'action des conseillers de Pôle Emploi Spectacle observée par Luc Sigalo Santos relève tout autant de la politique sociale de l'État que de sa politique culturelle. À travers la contractualisation de projets professionnels qui conditionnent l'accès au RSA (revenu de solidarité active), ils ont un pouvoir de

qualification de ce qu'est un artiste. Enfin, le rôle, en partie subi, des militants associatifs de défense des étrangers étudiés par Mathilde Pette est de se faire le relais de la politique migratoire par le soutien juridique aux étrangers. La place croissante prise par les savoirs juridiques dans l'action des associations et les formes du recrutement des militants, révèlent l'empreinte du droit et donc de la puissance publique sur les populations étrangères et sur ceux qui leur viennent en aide.

Bien que les références à la littérature de l'action publique ne soient pas toujours explicites, cette première partie contribue ainsi à l'analyse des reconfigurations de l'Etat social et régulateur. En mettant à distance les perspectives *top-down* État-professions, elle informe sur des politiques polycentriques, mobilisant une pluralité d'acteurs pertinents (Massardier, 2003). Les contributions saisissent ainsi la manière dont s'exerce la domination de la puissance publique à partir des activités de travail de différents groupes, n'appartenant pas forcément au domaine public.

La contribution de Luc Sigalo Santos en témoigne particulièrement bien. Le travail des agents investis d'une mission publique d'insertion professionnelle – via l'attribution du Revenu de Solidarité Active - contribue à la qualification professionnelle des « artistes assistés ». En retour, ces derniers, par leur action et par la justification de leur titre professionnel, participent à la définition pratique de cette aide sociale. Évidemment, cette dynamique ne se déploie pas sans rencontrer quelques formes de résistance de part et d'autre, d'autant plus que les artistes concernés par le dispositif sont généralement très dotés en ressources culturelles et sociales.

L'importance des propriétés sociales et des expériences de socialisation dans l'explication des formes prises par l'activité est également soulignée dans les autres contributions. Par l'étude des trajectoires professionnelles des encadrants de l'agriculture biologique et des développeurs territoriaux, Frédéric Nicolas et Anne-France Taiclet montrent tous les deux que ces professionnels se répartissent dans leur activité, d'un pôle social à un pôle économique. Cette segmentation interne aux groupes de travailleurs engendre des variations dans la définition et l'application de l'action publique. Par exemple, les développeurs territoriaux se conduisent comme des entrepreneurs de politiques publiques critiques à l'égard des modes d'interventions étatiques : ils produisent des critères et des instruments propres d'intervention, et s'arrogent un pouvoir prescriptif dans la production des normes de l'action publique. Celle-ci ne peut alors être saisie pleinement qu'en prenant en compte les configurations d'acteurs situés localement.

Tandis que la première partie a, *in fine*, pour objet l'action publique et ses transformations à travers les groupes professionnels, la seconde partie inverse le sens de la réflexion². Les contributions centrent l'analyse sur l'action des groupes professionnels pour valoriser, transformer ou redéfinir leur position dans la division du travail. Étayant l'intérêt de combiner perspective processuelle et dispositionnelle, les cinq chapitres proposés expliquent à quelles conditions les stratégies et les modalités de recours à l'État évoluent, pour saisir les conditions d'« échec » ou de « réussite » des dynamiques professionnelles.

Comme le rappelle Valérie Boussard dans l'introduction de cette partie, le constat est largement partagé que l'État est un acteur incontournable de la reconnaissance

² Cette inversion restant schématique, dans la mesure où les textes montrent des dynamiques plurielles et circulaires.

professionnelle. Et dans leurs mobilisations, les groupes sont bien obligés de faire avec la configuration des rapports de force au sein de l'appareil étatique, même s'ils participent dans le même temps à les modifier. Parfois, il leur faut s'associer avec certaines de ses fractions pour s'émanciper d'une autre autorité, ou pour contester et aménager leur pouvoir d'intervention, de prescription ou de réglementation.

La pluralité des segments étatiques auxquels les groupes s'adressent se donne à voir dans les différentes contributions. Par exemple, les céramistes d'art étudiés par Flora Bajard sont en prise avec les différents représentants de la Culture et de l'Artisanat, tout autant qu'avec l'arène judiciaire. De même, la segmentation de l'Etat et la diversité des acteurs contribuant à la formation de groupes professionnels apparaissent explicitement dans la contribution de Natacha Gally. L'auteure montre qu'il est difficile de comprendre l'apparition de monopoles d'exercice de la haute fonction publique si l'on ne prête pas attention à l'ensemble des parties prenantes, à savoir les écoles et universités qui forment les futurs agents, les acteurs politiques, les administrations sectorielles et les administrations centrales qui les recrutent. La construction des groupes professionnels peut alors être analysée à travers le travail de définition et d'imposition de leur identité sociale face aux institutions étatiques, avec celles-ci, voire dans celles-ci.

Ces tentatives de faire valoir une définition propre de leur activité peuvent s'opérer de manière consciente et réfléchie, par exemple par le recours au droit des organisations représentatives des céramistes d'art pour remettre en cause la division entre art et artisanat. Elles peuvent également être plus feutrées. La contribution d'Olivier Quéré montre qu'à côté des luttes de pouvoir autour de la catégorie de professionnalisation dans les Instituts Régionaux d'Administration, il existe également un travail identitaire moins visible. Il s'opère par la socialisation professionnelle à bas-bruit. Pour lui, ce ne sont pas tant les savoirs prescrits qui façonnent la place des cadres intermédiaires de la fonction publique, notamment vis-à-vis des énarques, que les modalités d'incorporation d'un *ethos* professionnel.

Surtout, les contributions insistent sur l'hétérogénéité des groupes professionnels. De la même manière que l'État n'est pas un tout unifié, les groupes sont saisis dans leur diversité et leur segmentation. Ici encore les propriétés sociales sont déterminantes. Flora Bajard montre combien l'important capital culturel et le sentiment de légitimité des céramistes expliquent la voie de professionnalisation suivie par les franges dominantes du groupe. Elle met en évidence une logique de confrontation et de tentative de transformation de l'action publique existante, plutôt qu'une adaptation ou une cohabitation pacifiée avec celle-ci. Pour comprendre le mouvement de réforme professionnelle de la police suisse, David Pichonnaz interroge les dispositions des acteurs qui portent la contestation des normes professionnelles instituées et qui élaborent un discours hétérodoxe. Il met au jour le poids des trajectoires sociales et professionnelles dans l'engagement réformateur d'un groupe minoritaire et notamment, dans les espaces de formation professionnelle. Les causes de l'investissement dans le métier, la socialisation politique, la formation universitaire ou encore la socialisation par les pairs au sein d'unités spécialisées sont au cœur de l'analyse. Tout comme David Pichonnaz constate que cette fraction de la police travaille le contour d'un pouvoir régalien, Marjorie Glas montre que la fraction dominante du champ théâtral redéfinit la politique culturelle. Sa contribution permet de saisir comment les metteurs en scène sont parvenus à consolider leur profession et à rallier l'Etat à leur cause. À travers un système de subventionnements et de reconnaissance institutionnelle, l'État va accompagner la mise en place de nouvelles normes esthétiques et de nouveaux critères d'entrée et de maintien dans le

champ théâtral, favorisant la figure du metteur en scène au détriment de celles du comédien ou de l'animateur socio-culturel.

En définitive, l'hétérogénéité des études de cas présentées permet la réunion de contributions aux ancrages disciplinaires et théoriques variés pour penser les rapports de pouvoir qui structurent les activités des divers groupes professionnels et façonnent l'ordre social. Ces regards, mêlant les apports de la sociologie du travail et des professions, la sociologie des mouvements sociaux, des groupes d'intérêt et de l'action publique contribuent à une réflexion en cours sur ces passerelles disciplinaires, qu'elles s'érigent autour des engagements³ et des sens politiques du travail, de la régulation publique des activités professionnelles⁴, ou encore, des échanges possibles entre l'analyse des professions et d'autres espaces sociaux⁵. Dans l'ensemble des contributions, les analyses fines de ce que l'on a appelé à la suite d'Andrew Abbott les écologies étatiques et les écologies professionnelles, décrivent des dynamiques de professionnalisation variées. Liées aux configurations historiques, aux ressources et capacités d'action des différents sous-groupes et segments, elles ont en commun de révéler l'interdépendance mais également l'imbrication, voire l'indifférenciation partielle entre les groupes intermédiaires et la puissance publique.

³ « Saisir l'engagement « improbable » dans sa routine professionnelle », Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, 8-9 octobre 2015, Sciences Po Rennes.

⁴ « Action publique, régulation et activités professionnelles », 30 et 31 mai 2016, Université Paris Dauphine.

⁵ « Faire système des savoirs en sciences sociales : implications théoriques et réflexives d'un dialogue entre Pierre Bourdieu & Andrew Abbott », 1^{er} et 2 juin 2016, Centre Émile Durkheim, Université de Bordeaux.

Bibliographie

- ABBOTT A. (1988), *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press.
- ABBOTT A. (2003), « Ecologies liées : à propos du système des professions », in MENGER P.-M., *Les professions et leurs sociologies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 29-50.
- ABBOTT A. (2005), « Linked Ecologies: States and Universities as Environments for Profession », *Sociological Theory*, vol.3, n°23, p. 245-74.
- ARBORIO A.-M., COHEN Y., FOURNIER P., HATZFELD N., LOMBA C., MULLER S. (2008), *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*, Paris, La Découverte.
- licenciés, entre mobilisation collective et action sociale », *Travail et emploi*, n°138, p. 85-98.
- ARNAUD L. et GUIONNET C. (dir.) (2005), *Les frontières du politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BARRIER J., PILLON J.-M. et QUÉRÉ O. (dir.) (2015), « Les cadres intermédiaires de la fonction publique », *Gouvernement & action publique*, vol. 4, n° 4, Paris, Presses de Sciences Po.
- BAYART J.-F. (1985), « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 35^e année, n°3, p. 343-373.
- BELORGEY N. (2010), *L'hôpital sous pression : enquête sur le nouveau management public*. Paris, La Découverte.
- BEZES P., DEMAZIÈRE D., LE BIANIC T., PARADEISE C., NORMAND R., BENAMOUZIG D., PIERRU F., EVETTS J. (2011), « New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? » *Sociologie du Travail*, n°53, p. 293-348.
- BIDET A. (2011), *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUSSARD V. (2008), *Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance*, Paris, Belin.
- BOUSSARD V., DEMAZIÈRE D., MILBURN P. (2010), *L'injonction au professionnalisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BURAWOY M. (2015), *Produire le consentement*, Montreuil, La ville brûle.
- BUTON F. et PIERRU F. (2012), « Instituer la police des risques sanitaires. Mise en circulation de l'épidémiologie de terrain et agencification de l'État sanitaire », *Gouvernement et action publique*, n°4, p. 67-90.
- CHAMPY F. (2011), *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CHAMPY F., ISRAËL L. (2009), « Professions et engagement public ». *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 73, p. 7-19.
- CHAPOULIE J.-M. (1973), « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels ». *Revue française de sociologie*, vol. 1, n°14, p. 86-114.
- COROUGE C. et PIALOUX M. (2011), *Résister à la chaîne. Dialogue entre un ouvrier de Peugeot et un sociologue*, Paris, Agone.
- DEMAZIÈRE D., GADEA C. (2009), *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.
- DEMAZIÈRE D., ROQUET P., WITTORSKI R. (2012), *La professionnalisation mise en objet*, Paris, L'Harmattan.
- DUBAR C., TRIPIER P., BOUSSARD V. (2015), *Sociologie des professions - 4e éd.*, Paris, Armand Colin.

- DUBOIS V. (1999), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- DUPUY C., LE NOÉ O., PÉLISSE J. (2014), « Régulations professionnelles et organisations catégorielles », *Terrains & travaux*, vol.2, n° 25, p. 5-19.
- DURAN P., LE BIANIC T. (2008), « Introduction générale », LE BIANIC T., VION A. (2008), *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, LGDJ, p. 11-35.
- DURKHEIM E. (1967, rééd. 1893), *De la division du travail social*, Paris: Les Presses universitaires de France.
- DREYFUS F. (2000), *L'invention de la bureaucratie*, Paris, La Découverte.
- FREIDSON E. (2001), *Professionalism, the Third Logic. On the Practice of Knowledge*, Chicago, The University of Chicago Press.
- FORTANÉ N. (2014), « Quand les frontières de la médecine sont liées à celle de l'administration sanitaire : une sociologie des rapports État/profession à partir du cas de l'addictologie », in BUJON T., DOURLENS C., LE NAOUR G. (dir.), *Aux frontières de la médecine*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, p. 49-64.
- FOUCAULT M. (1994), « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits*, IV, Paris, Gallimard.
- GUILLAUME C. et POCHIC S (2009), « Un engagement incongru ? Les cadres et le syndicalisme, l'exemple de la CFDT », *Revue française de science politique*, vol. 59, p. 535-568.
- HASSENTEUFEL P. (1997), *Les Médecins face à l'État : une comparaison européenne*, Paris, Presses de Sciences Po.
- KRIESI H., (1994), « Les étapes de la formation de l'État moderne » in *Les démocraties occidentales. Une approche comparée*, Paris, Economica, 1994, p. 73-109.
- LACROIX, B., LAGROYE, J. (dir.) (1992), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, PNFNSP.
- LECA J. (1973), « Le repérage du politique », *Projet*, n° 71, p. 11-24.
- LE BIANIC T. (2013), « Une profession balkanisée : les psychologues face à l'État en France (1945-1985) », *Politix*, vol. 2, n° 102, p. 175-207.
- LE BIANIC T., VION A. (2008), *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, LGDJ.
- LEMERCIER C. (2003), *Un si discret pouvoir*, Paris, La Découverte.
- LIPSKY M. (1980), *Street-level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New-York, Russell Sage Foundation.
- LUDTKE A. (1996), « Ouvriers, *eigensinn* et politique dans l'Allemagne du XXème siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 113, n°1, p. 91-101.
- MOREL S. (2016), « Au(x) coeur(s) des professions. Penser le rapport des professions à l'hétéronomie avec Abbott et Bourdieu », in DEMAZIÈRE D., JOUVENET M. (dir.), *Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 315-334.
- MULLER S. (2008), *A l'abattoir. Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Paris, MSH-Quae.
- NEVEU É. (2005), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- OFFERLÉ M. (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
- PARADEISE C. (2008), « Autonomie et régulation : retour sur deux notions-clés », in LE BIANIC T., VION A. (dir.), *Action publique et légitimités professionnelles*, PARIS, LGDJ, p. 194-200.
- PASSERON J-C., REVEL J. (2005), « Penser par cas. Raisonner à partir des singularités », in PASSERON J-C., REVEL J. (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 9-44.
- PIERRU É. (2010), « Organisations et ressources », in Agrikoliansky É., Sommier I., Fillieule O., *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, p. 19-38.

- PINTO V., (2008) « Démocratisation » et « professionnalisation » de l'enseignement supérieur », *Mouvements*, 3, n° 55-56, p. 12-23.
- PLOUVIEZ M. (2013), « Le projet durkheimien de réforme corporative : droit professionnel et protection des travailleurs », *Les Études Sociales*, 1, n° 157-158, p. 57-103.
- RIBAULT T., (2008), « Aide à domicile : de l'idéologie de la professionnalisation à la pluralité des professionnalités », *Revue Française de Socio-Économie*, 2, n° 2, p. 99-117.
- SAINSAULIEU I., SURDEZ M. (2012), *Sens politiques du travail*, Paris, Armand Colin.
- SARFATTI-LARSON M. (1977), *The Rise of Professionalism. A Sociological Analysis*. Berkeley, University of California Press.
- SAWICKI F. (2000), « Les politistes et le microscope », in Bachir, M. (Ed.), *Les méthodes au concret*. Paris, PUF, CURAPP, p. 187-208.
- SPIRE A. (2005), *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset.
- WEBER M. (1995), *Economie et société*. Volume XX, Paris, Pocket.
- WILSON F. (1983), « Les groupes d'intérêt sous la Cinquième République. Test de trois modèles théoriques de l'interaction entre groupes et gouvernement », *Revue Française de Science Politique*, vol.33, n°2, p. 220-254.